



Pour citer cet article :

« Paris- région », *Le courrier du centre régional de Paris*, n°9, mars-avril 1967, introduction.



CENTRE RÉGIONAL DE PARIS POUR L'ENFANCE ET L'ADOLESCENCE INADAPTÉES

LE COURRIER

DU CENTRE RÉGIONAL DE PARIS

*pour l'enfance et l'adolescence
inadaptées*

N°9

MARS
AVRIL
1967

Abonnement annuel : 15 Fr.

20, Rue Euler PARIS 8° - Tél.: ELY. 79.12

PARIS - REGION

Dans un éditorial récent, notre Secrétaire Général affirmait que les Centres Régionaux, "outils" au service des autorités de tutelle, doivent aussi posséder leur dynamique propre.

Il me permettra d'ajouter aujourd'hui que chacun des Centres mis en place dans les vingt-et-une circonscriptions régionales a lui-même sa dynamique propre. Certes, l'outil est partout forgé du même métal, les structures sont identiques, les missions communes; chaque C.R.E.A.I. n'en présente pas moins une physionomie originale. Originalité tenant aux personnes, aux moyens mis en oeuvre, mais bien plus largement à cet ensemble des conditions géographiques, administratives, démographiques qui sont l'essence de la région.

Entre la communauté de l'objet et la disparité du champ d'action, il n'y a pas contradiction mais complémentarité; chaque région est "autre", et l'affirmer n'est pas rechercher une hiérarchie ni marquer une opposition; je serais bien mal placé pour le faire après avoir pu mesurer pendant plusieurs années toute la richesse humaine d'une autre circonscription régionale, et la qualité de ce qui s'y est accompli en faveur de l'enfance inadaptée.

"Ce qui me paraît émouvant, dans le cas des enfants de Paris, c'est que justement ils changent de monde sans changer de lieu". Ainsi s'exprimait un personnage de Jules Romains...en 1900. Que dire des enfants et des adolescents de notre agglomération parisienne, avec ses migrations quotidiennes d'une zone à l'autre, ses bidonvilles, ses nationalités mêlées, sa population en accroissement continu (9.271.000 habitants suivant les plus récentes évaluations) dense toujours mais inégalement répartie, et concentrée en certains points dans des conditions qui sont autant de facteurs d'inadaptation.

Les chiffres fournis par l'excellent rapport de Monsieur LEDOUX, Chef du Service de l'Education Surveillée, permettent de constater que sur 23.078 mineurs jugés par le Juge des enfants en 1966, 4.942 provenaient des huit départements de notre circonscription.

En face de ces problèmes quantitatifs et qualitatifs, une structure sociale spécifique s'est développée, ou se met en place : District parisien puis Préfecture de région regroupant en une puissante entité régionale la Seine et Marne et les départements nés de l'éclatement de la Seine et de la Seine-et-Oise, institutions sociales multiples, variées dans leur forme et leur objet, interconnexions nombreuses et complexes.

De ces dimensions et de cette qualité particulière, le Centre Régional de Paris a pris la mesure de sa constitution (il regroupe 175 personnes morales, gestionnaires souvent de plusieurs établissements ou services) et il en a tenu compte dans ses structures pour ce qui était en son pouvoir. Mais il n'a pu en tenir compte dans ses moyens, et, l'outil fonctionnant, ceux-ci manifestent chaque jour leur insuffisance.

On trouvera dans les pages qui suivent quelques indications sur la mise en application du Règlement national du Fonds de participation des employeurs à la formation des personnels spécialisés, et, un peu plus loin, une circulaire du Ministère des Affaires Sociales en date du 30 Janvier 1967, prévoyant l'avis des Centres Régionaux sur les dispositions des règlements intérieurs des établissements spécialisés relatives aux vacances. Ces deux missions, le Centre Régional de Paris doit pouvoir les remplir dans tous leurs développements; elles ne peuvent d'ailleurs être remplies à demi, et il ne s'agit pas, par exemple, d'établir à priori quelques dispositions type pour régler les vacances par catégorie d'établissements, mais bien de partir des caractéristiques de chacun de ceux-ci pour rechercher les modalités convenables, apporter au besoin en cours de route les correctifs nécessaires.

Demain, d'autres missions seront assignées aux Centres Régionaux : les difficultés d'application que sans doute elles créeront à tous seront ici insurmontables si cet appel n'est pas entendu.

Le Président